Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130328-2013_A016-DE
Date de télétransmission : 08/04/2013
Date de réception préfecture : 08/04/2013

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MARS 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A016

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la C.P.A. au sein des organismes extérieurs - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la C.P.A. au sein du CROUS

Le 28 mars 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMIEL Michel – ARNAUD Christian – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BORDET André – BOULAN Michel – BOUTILLOT Guy – BOYER Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAVENNE Chantal – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVESA Brigitte – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GROSSI Jean-Christophe – GUEZ Daniel – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LARNAUDIE Patricia – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude – MOHAMMEDI Amaria – MONDOLONI Jean-Claude – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PIN Jacky – POITOU Frédéric – PORTE Henri-Michel – QUARANTA Alain – RIVET-JOLIN Catherine – RIVORY Olivia – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BABULEAUD Jean-Pierre suppléé par GRANIER Michel – GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette – MALLET Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira – BERNARD Christine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – BONTHOUX Odile donne pouvoir à CHEVALIER Eric – BRAMI Helliot donne pouvoir à GARÇON Jacques – BRUNET Danièle donne pouvoir à MERGER Reine – CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian – DECARA Yannick donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard – DILLINGER Laurent donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DELOCHE Gérard – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JAUME Emmanuelle donne pouvoir à MAURET Jacques – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JONES Michèle donne pouvoir à LARNAUDIE Patricia – MARTIN Richard donne pouvoir à ORCIER Annie – MATAS Henri donne pouvoir à BENNOUR Dahbia – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel – NICOLAOU Jean-Claude donne pouvoir à CIOT Jean-David – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PIERRON Liliane donne pouvoir à LOUIT Christian – PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – TERME Françoise donne pouvoir à BENON Charlotte – TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AREZKI Alain – CATELIN Mireille – DE PERETTI François-Xavier – DEVAUX Pierre – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – GOURNES Jean-Pascal – LECLERC Jean-François – MEDVEDOWSKY Alexandre – POTIE François – ROUARD Alain – SANGLINE Bruno – TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services
Secrétariat Général
Cellule Assemblées

01_01

CONSEIL DU 28 MARS 2013

Rapporteur: Madame le Président

Objet : Désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la CPA au sein du CROUS

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2009-A157 du 23 octobre 2009, modifiée le 8 avril 2010 (délibération n° 2010_A038), le Conseil communautaire a élu des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs et notamment du CROUS. Concernant ce dernier, Monsieur Christian LOUIT a été désigné comme titulaire et Madame Danielle SANTAMARIA, suppléante.
A la demande de Monsieur le recteur d'académie d'Aix-Marseille, il convient de renouveler la représentation de la CPA au sein du CROUS, le mandat des représentants précédents étant arrivé à terme.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2009-A157 du 23 octobre 2009, le Conseil communautaire a élu des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs et notamment du CROUS. Concernant ce dernier, Monsieur Christian LOUIT a été

désigné comme titulaire et Madame Danielle SANTAMARIA a été désignée comme suppléante le 8 avril 2010 par délibération n° 2010_A038 du 8 avril 2010.

Monsieur le recteur de l'académie d'Aix-Marseille a sollicité la CPA aux fins de re-désignation de ses membres titulaire et suppléant dans la mesure où leur mandat est arrivé à son terme.

L'article L.2122-21 alinéa 2-2° du Code général des collectivités territoriales prévoit que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote a lieu au scrutin secret.

Toutefois, en vertu des dispositions du dernier alinéa de l'article L.2121-21 précité, le Conseil de communauté peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition législative ou règlementaire n'impose le scrutin secret pour la désignation des organismes extérieurs.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2121-21 ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 7 mars 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité de procéder à la désignation au scrutin public du représentant titulaire et du représentant suppléant de la CPA au sein du CROUS ;

- **PROCEDER** à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la CPA au sein du CROUS.

2013_A016

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la C.P.A. au sein des organismes extérieurs - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la C.P.A. au sein du CROUS

---

1. Choix des modalités de scrutin

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la C.P.A. au sein du CROUS.

Vote sur la proposition

Inscrits	144
Votants	132
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	132
Majorité absolue	67
Pour	132
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. Désignation des représentants de la C.P.A. au sein du CROUS

Ont déclaré candidature :

- Monsieur Christian LOUIT en tant que titulaire
- Madame Danielle SANTAMARIA en tant que suppléant

Inscrits	144
Votants	132
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	132
Majorité absolue	67
Pour	132
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

2013_A016

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la C.P.A. au sein des organismes extérieurs - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la C.P.A. au sein du CROUS

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Sont désignés représentants de la C.P.A. au sein du CROUS :

- Monsieur Christian LOUIT en tant que titulaire
- Madame Danielle SANTAMARIA en tant que suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

04 AVR. 2013